

Délibération **2026CS23** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : **FABACEE _ Plan de financement des investissements du programme**

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 24 mars 2026, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI à 16h00 puis Charlotte CARBONNEL à 16h30.

Le quorum était atteint avec **62 votants à 16h et 55 après 16h30** :

- 31** membres titulaires présents 16h et **28** après 16h30 ;
- 6** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 1** membres suppléants présent sans voix délibérative ;
- 25** membres représentés à 16h et **21** après 16h30.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Ghislaine PINGUET (délégue titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Sandrine POURCEL (délégue suppléante de **Cabrières d'Avignon**) ; Pierrette FRIMAS (délégue titulaire de **Céreste-en-Luberon**) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Ghislaine PEY (délégue suppléante de **Rustré**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Sylvia STEINLE (délégue suppléante de **Sivergues**) ; Viviane DARGER (délégue titulaire de **Viens**) ; Elisabeth AMOROS (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Suzanne BOUCHET (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Claire ARAGONES (délégue suppléante **LMV**) ;

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégue titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégue titulaire d'**Auribeau**) ; Pascal RAGOT (Délégue titulaire de **Bonnieux**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégue titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Marc JAUBERT (délégue titulaire de **Cadenet**) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégue titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégue titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Laurent GARCIA (délégue titulaire de **Gargas**) ; Romain FERRARI (délégue suppléant de **Gordes**) ; Alain FERETTI (délégue titulaire de **Grambois**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégue titulaire de **La Bastidonne**) ; Jacques GRANGIER (délégue suppléant de **Lagnes**) ; Jacques MACHEFER (**Les Beaumettes**- arrivé à 16h30) ; Thierry GARCIN (délégue titulaire de **Lioux**) ; Jacques PENSA (délégue titulaire de **Niozelles**) ; Michel GASQUET (délégue titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégue titulaire de **Saint-Maime**) ; Luc MILLE (délégue titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégue titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégue titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégue titulaire de **Villars**) ; Pierre POURCIN (délégue titulaire de **Villemus**) ; Jean AILLAUD (délégue titulaire **Conseil Régional**) ; Frédéric SACCO (délégue titulaire **CCPAL**) ;

Etaient présents sans voix délibérative :

Cécile CHEVALIER (délégue suppléante de Bonnieux)
Sébastien NINON (Service biodiversité de la Région)
Anne-Marie BACHELET (élue en mars 2026 à La Brillanne)
Christian MILLET (élu en mars 2026 à Cadenet)
Maxine BLANC LOPEZ (élu en mars 2026 à Cabrières d'Aigues)
Josiane ROCHE (élue en mars 2026 à Cabrières d'Aigues)
Loïc HERITIER (élu en mars 2026 à Grambois)
Laurence BOSSY (élue en mars 2026 à Grambois)

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaures • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •    • www.parcduluberon.fr

Marc CHABERT (élu en mars 2026 aux Taillades)
Olivier VOLLAIRE (maire élu en mars 2026 à Lourmarin)
Sophie DUBREUIL (élue en mars 2026 à Lacoste)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames (11)

Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL
Solange FOUVET à Thierry GARCIN
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Patrick COURTECUISSÉ
Valérie PEISSON à Patrick COURTECUISSÉ à partir de 16h30
Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL
Catherine DELASSUS-NOLLET à Laurent GARCIA
Catherine GAY à Pierre POURCIN
Marion MAGNAN à Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Jean AILLAUD
Marion BETOUL-ANDLAUER à Valérie PEISSON (de 16h à 16h30)

Messieurs (14)

Roland PETIET à Marc BOTTERO
Michel BESTAGNO à Alain FERETTI
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER
Patrick MERLE à Luc MILLES
Sylvain D'APUZZO à Gaëlle LETTERON
Jérôme PELLEGRIN à Didier CHAMPOURLIER
Jean-Pierre GERAULT à Sébastien TROUSSE
Grégory BALLIN à Pierre POURCIN
Antoine SCARDAMAGLIA à Gaëlle LETTERON
Patrick VARAIRE à Ghislaine PINGUET
Paul COPETE à Patrick PEYTHIEUX
Richard ROUZET à Jacques DECUIGNIERES
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Christian CHIAPPELLA à Frédéric SACCO

Etaient excusés :

Mesdames ; Delphine CRESP ; Jacqueline LADET ; Anne GUERRINI ; Magalie VANEL ; Marielle FABRE ;
Florelle NOUGUIER ; Laurie SARDELLA ; Monique CHABAUD ; Michèle MALIVEL ; Florelle NOUGUIER ;
Martine VASSAL ;

Messieurs Eric PIERRAT (sous-Préfet de APT, invité) Thierry BENOIT ; Serge VANNEYRE ; Jean-Louis
DELPIANO ; Bernard LABBAYE ; Gérard GUILLOT ; Jean-Philippe FONTANA ; Michel NOUVEAU ;
Christian MOUNIER ; Jean-Pierre SERRUS ;

Etaient absents :

Mesdames : Sabrina CAIRE ; Alexandra MORETTI ; Céline MOSTEIRO ; Mireille SUEUR ; Valérie
BARDISA ; Yolande PRIMO ; Isabelle FILHOL ; Elisabeth JACQUES ; M.E. CHRISOSTOME ; Béatrice
TERRASSON ; Valérie DELPECH ; Catherine SERRA ;

Messieurs Philippe ANGELETTI ; Olivier LAUBRON ; Lionel MORARD ; Jean-Luc MIOLA ; Thierry
RICHARME ; Emmanuel LUTHRINGER ; Alessandro POZZO ; Jean-Pierre PETTAVINO ; Jean-François
DUBOIS ; François DUPOUX ; Sergio ILOVAISKY-CANO ; Jean-Pierre RICHARD ; Antoine HEIL ; Georges
FAUCONNEAU ; Georges BOTELLA ; Cyril JUGLARET ; Christian GIRARD ; G.MEGIS

Projet de délibération soumise à débat

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.333-1 et L.333-4 du code de l'environnement ;
Vu les Statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;
Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc du Luberon en date du 7 mai 2025 ; Vu la délibération 2025CS37 du Comité syndical du 6 juin 2025 approuvant la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon ;
Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 dite POPE « Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique », articles 14 à 17 créant le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) ;
Vu le cahier des charges de l'Appel à candidatures du Programme Fabacée (Programme CEE PRO-INNO-78 de l'arrêté du 2 mai 2024 paru au JORF du 15 mai 2024) ;
Vu la délibération 2025CS59 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon en date du 23 septembre 2025 approuvant le plan de financement triennal 2025-2027 du projet FABACEE et la demande de subvention s'y rapportant ;

Considérant l'intérêt pour le Parc et le territoire de promouvoir la sobriété énergétique et d'accompagner les agriculteurs dans cette transition ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **D'APPROUVER** le plan de financement et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

COUTS		FINANCEMENT	
Dépenses d'investissement	27 200€ (13 600 € par groupe)	Subvention d'investissement FABACEE	27 200€ (13 600 € par groupe)

- **DE DIRE** que les investissements ne seront pas portés directement par le Parc lorsqu'ils nécessiteront une part d'autofinancement ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente
Dominique SANTONI

